

PROTOCOLE DE MISE EN SURETE EN CAS D'INTRUSION D'UNE PERSONNE MALVEILLANTE/ATTENTAT

Situation 1 : un membre du personnel est témoin d'une intrusion malveillante

- Le témoin avise immédiatement le responsable d'établissement, le cas échéant la personne en continuité de direction.
- Le responsable alerte, autant que l'urgence le permet, les forces de l'ordre (la police) en appelant le 17
- Au téléphone, le responsable décrit sa qualité décrit la situation (nombre d'individus, localisation, type d'arme)
- Le responsable détermine alors la conduite à tenir, en fonction de l'environnement, la localisation du ou des individus, de l'âge des enfants, de la conception des locaux, de l'ensemble des mesures et consignes de sécurité applicables par ailleurs et des éventuelles indications des forces de l'ordre.

MISE A L'ABRI

Situation 2 : Le responsable est informé d'une alerte.

- Le responsable suit les indications données par les autorités ou les forces de l'ordre

MISE A L'ABRI

Rester au téléphone avec les forces de l'ordre

- Suite à l'alerte mise à l'abri donné par le responsable de structure ou par un professionnel, des « référents mise à l'abri » dans chaque section sont désignés.
- Les référents mise à l'abri sont les professionnels en poste sur le moment et hiérarchiquement les plus gradés dans chaque section ;
- Lorsque les directives des services de secours et des forces de l'ordre sont connues, le responsable de la structure les transmet aux référents mise à l'abri de chaque section.
- Chaque référent mise à l'abri retourne dans sa section après avoir eu les consignes du responsable de structure
- Fermer les accès à l'établissement
- Fermer les rideaux et volets roulant.

Avant le démarrage du parcours de mise à l'abri, chaque référent mise à l'abri prend sa feuille de pointage et vérifie que tous les enfants soient présents. Penser à prendre un téléphone afin de pouvoir communiquer avec les services de secours.

Pour chaque section : se confiner dans la pièce de mise à l'abri définie et connue de tous au préalable.

Pour la section des bébés : elle est située dans le dortoir de droite

Les enfants seront installés dans le dortoir par terre ou dans les lits pour les plus petits contre le mur le plus à gauche. Les sucettes et doudous seront à disposition au possible afin de rassurer les enfants.

Pour la section des grands : elle est située dans le dortoir des grands

Les enfants seront installés dans le dortoir par terre ou dans les lits pour les plus petits contre le mur le plus à gauche. Les enfants seront dans la mesure du possible avec leurs doudous et leurs sucettes et le personnel encadrant les rassurera.

Chaque référent mise à l'abri recompte les enfants

Se barricader :

- En fermant les portes
- En plaçant des éléments encombrants devant les portes (lits)

Faire éloigner les enfants des fenêtres et des portes

Faire allonger les enfants

Eteindre les lumières

Faire un silence absolu autant que possible

Le personnel technique doit rejoindre la mise à l'abri des grands

Le personnel de direction doit rejoindre la mise à l'abri des bébés

Dès que tout le monde est à l'abri, si cela n'a pas été fait, appeler le 17.

Maintenir le contact avec les forces de l'ordre pour leur indiquer les lieux de mise à l'abri.

Un kit de mise en sûreté (celui-ci est vérifié régulièrement pour remplacer les produits périmés) est en place dans chaque pièce de mise à l'abri avec :

- Eau, lait, compote et biscuit
- Couches, lingettes, sacs poubelles
- Gobelets
- Gel désinfectant pour les mains
- Trousse de premiers secours

Rassurer les enfants, les hydrater et survenir à leurs besoins vitaux (repas, changes) tout au long du confinement ;

Attendre les consignes des forces de l'ordre pour évacuer

Fait à Serémange-Erzange le 30/01/2024

La direction